







Sommaire

Page **2**  **Actu éco**
Assises de la fiscalité : Point d'étape sur un naufrage programmé
 L'État providence... pour les actionnaires ?

Page **3**  **Actu éco**
Distribution des dividendes en hausse
La dette publique et la croissance économique : pas de lien de cause à effet
 Études et statistiques du ministère du Travail : attentes de la CGT

Page **4**  **International**
Une plus petite part du gâteau pour les travailleurs dans le monde
Les inégalités sociales : même le Fonds monétaire international reconnaît qu'il faut les combattre

Page **5**  **International**
Partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement
 **À lire**
Le secteur du bâtiment durable : vers de nouveaux rapports entre les acteurs de l'acte de construire ? Une étude à partir de la commande publique d'ouvrages durables
 **Vient de paraître**
Note économique n° 140

Page **6**  **Pôle économique**
Au service des organisations
Repères statistiques

Édito

La CGT et la négociation de la convention d'assurance chômage

Cette négociation s'est tenue dans un contexte où le chômage continue d'augmenter. 51% des entrées à Pôle emploi sont liées à des fins de CDD et de contrats d'intérim. Il concerne particulièrement les jeunes et les seniors. Le nombre de chômeurs de longue durée a explosé et la précarité s'étend. Aujourd'hui, un chômeur sur deux seulement est indemnisé alors que la mission confiée à la création de l'Unédic en 1958 était d'assurer un revenu de remplacement à tous les demandeurs d'emploi.

Pour la CGT, l'objectif est d'instaurer une sécurité sociale professionnelle qui garantisse la continuité des droits entre les périodes de travail et de chômage.

Dans cette négociation, la CGT a proposé que les employeurs assument les conséquences de la politique d'emploi qu'ils mènent en :

- sur cotisant sur les contrats courts ;
- contribuant sur chaque rupture conventionnelle au financement du dispositif.

Dans le même temps, la CGT a porté le renforcement des droits des plus précaires en :

- augmentant la durée maximale d'indemnisation à trente mois ;
- ouvrant des droits pour les jeunes à partir de deux mois de travail ;
- portant la durée maximale jusqu'à soixante mois pour les plus de 50 ans ;
- créant un droit rechargeable de sorte que les demandeurs d'emploi ne perdent pas leurs droits acquis à cause d'un retour à l'emploi ;
- bénéficiant d'un droit à la formation au moins équivalent à ce dont ils auraient bénéficié dans l'emploi.

L'accord proposé impose une économie de 800 millions d'euros sur le dos des demandeurs d'emploi, alors que le budget alloué aux droits rechargeables n'est que de 400 millions d'euros.

Ainsi, les chômeurs se paieront leurs droits rechargeables et participeront seuls à la résorption du déficit de l'Unédic.

Eric Aubin,

Membre du Bureau confédéral

Assises de la fiscalité : Point d'étape sur un naufrage programmé

A lors qu'avril doit marquer la fin des discussions des assises de la fiscalité, les premières pistes de réforme esquissées confirment nos craintes initiales.

1. Toujours moins d'impôt et plus de profits pour le patronat

Les assises de la fiscalité des entreprises ne semblent pas avoir d'autre objectif que de permettre la transposition des décisions du pacte de responsabilité dans la prochaine loi de finances. Moins d'imposition à l'échelon national, moins d'impôts locaux et toujours moins de contrôle pour les entreprises.

2. La révolution fiscale, ce n'est pas pour demain !

Tout le monde s'accorde à dire que le système fiscal a besoin d'une profonde réforme pour être plus juste, plus efficace, plus lisible. Pourtant le gouvernement et sa majorité tournent le dos aux promesses de campagne présidentielle et préfèrent céder aux injonctions des marchés financiers et du patronat plutôt qu'engager une réforme pour plus de justice sociale.

Pour les ménages un pansement sur une jambe de bois

Entre l'illusion de simplification que constitue la retenue à la source et les dangers que recèle le projet de fusion entre l'impôt sur le revenu et la CSG, aucune évolution positive significative de la fiscalité n'est à attendre de ces assises. D'ailleurs celles-ci semblent de plus en plus s'engager dans une impasse tant une grande majorité des participants s'oppose aux propositions phares formulées par le Premier ministre.

La CGT a porté et continuera à porter l'exigence d'une réforme fiscale ambitieuse en faveur de l'emploi, de l'activité économique et de la justice sociale.

AD

L'État providence... pour les actionnaires ?

L es entreprises profitent de plus de 4 500 dispositifs d'aide accordée par la puissance publique au nom de l'emploi et de l'investissement. Parmi eux, figurent le Crédit d'impôt recherche (CIR) et le Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE).

Si de telles aides pourraient se justifier dans certains cas, pour soutenir secteurs d'activité ou entreprises en difficulté, elles demeurent largement problématiques dans le cas des entreprises qui versent des sommes considérables à leurs actionnaires. Tout donne à penser que ces aides ne servent qu'à améliorer la rentabilité des actions.

Une mise à plat de l'ensemble des aides, le contrôle de leur usage sont indispensables, comme le revendique la CGT.

MO, NMG

		RÉSULTAT NET 2013 (M €)	DIVIDENDE DISTRIBUÉ 2013 (M €)	CICE (M €)	CIR (M €)	CICE + CIR (M *)
1	Renault	695	502	36	140	176
2	Saint Micro	- 500	nc	10	147	157
3	Sanofi	6 687	3 638	130	20	150
4	Safran	1 193	481	nc	147	nv
5	PSA	- 2 320	nc	72	73	145
6	EDF	3 755	2 144	110	33	143
7	Carrefour	nc	nc	125	nc	nc
8	GDF-SUEZ	- 9 289	4 694	120	nc	nc
9	Orange	2 133	nc	73	33	106
10	Saint-Gobain	1 050	690	nc	92	92
11	Total	8 661	1 375	70	20	90
12	Valéo	439	136	nc	85	nc

nc = non communiqué

Distribution des dividendes en hausse

Selon les derniers chiffres publiés, le bénéfice net du CAC 40 aurait baissé de 9,4 % par rapport à 2012, à 47 milliards d'euros, pour un chiffre d'affaires cumulé quasiment stable (à 1268 milliards d'euros). Cette baisse relève en fait d'opérations purement comptables. Certaines entreprises ont en effet affiché de lourdes pertes après avoir procédé à d'importantes dépréciations d'actifs. C'est le cas, par exemple, de GdF-Suez avec ses centrales à gaz en Europe (10 milliards d'euros de pertes affichées au final).

Sans toutes ces pertes liées aux charges exceptionnelles, estimées à 12 milliards d'euros dans les différentes entreprises, le bénéfice total du CAC 40 aurait été légèrement supérieur aux 50 milliards d'euros affichés de 2012. Fait important : à l'exception d'Alcatel, toutes les sociétés du CAC 40 ont décidé de verser un dividende et ce même lorsqu'elles affichent des pertes. Une vingtaine de groupes augmente ainsi en moyenne de 5 % à 6 % les sommes versées à leurs actionnaires. La palme revient à Airbus Group, Publicis

et la Société Générale, avec plus de 20 % d'augmentation du coupon. Même chez ceux dont les résultats sont en baisse, certains relèvent leurs dividendes (Michelin, Total, Sanofi, Unibail et Pernod Ricard) ou les maintiennent à un niveau comparable à celui de 2012 (GdF-Suez, Kering, Veolia, Solvay, Saint Gobain, Renault, Danone, Bouygues et BNP Paribas).

NMG

La dette publique et la croissance économique : pas de lien de cause à effet

Dans une publication récente (« Debt and Growth : Is There a Magic Threshold ? » ; Dette et croissance : y a-t-il un seuil magique ?), trois économistes du Fonds monétaire international examine l'argument avancé en 2010 par deux économistes de renom (Carmen Reinhart et Kenneth Rogoff) selon lequel un taux d'endettement public supérieur à 90 % du PIB entraîne systématiquement une baisse du taux de croissance économique. Dans cette étude, les économistes du FMI passent en revue un siècle d'indicateurs

économiques provenant de trente-quatre pays et concluent de la manière suivante : « Nous n'avons trouvé aucune preuve d'un seuil particulier d'endettement au-dessus duquel les perspectives de croissance à moyen terme seraient significativement compromises ». Selon les auteurs, la trajectoire de l'endettement public est aussi déterminante que son niveau absolu : « Les pays ayant une dette publique élevée mais en voie de diminution affichent en effet des taux de croissance similaires à ceux de pays beaucoup

moins endettés ». D'après eux, un niveau élevé de dette publique rend le PIB plus volatil, notamment à cause de la pression des marchés financiers et des mesures d'austérité mises en place pour tenter de redresser les finances publiques. Les conclusions de cette étude vont donc à l'encontre des politiques d'austérité plaidées et imposées par « la triade » (la Commission européenne, le FMI et la Banque centrale européenne).

NMG

Etudes et statistiques du ministère du Travail : attentes de la CGT

Le vendredi 14 février, les représentants de la CGT ont, comme tous les ans, rencontré la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), service du ministère du Travail, pour se prononcer sur son programme 2014 de travail, programme marqué à l'évidence du sceau de l'austérité budgétaire. L'avis demeure néanmoins, somme toute, positif. La CGT apprécie en particulier l'effort porté sur la connaissance des conséquences, pour les salariés et demandeurs d'emploi, du passage par les dispositifs de la politique publique de

l'emploi (contrats aidés, etc.) ainsi que par les formes atypiques d'emploi. Pour la CGT, ces travaux doivent contribuer, dans la perspective de l'instauration d'une sécurité sociale professionnelle, à éclairer les phénomènes de déclassement, salarial et autres, les trajectoires professionnelles et les conditions d'accès à un « emploi durable ». Cette notion utilisée par la Dares, mais pas seulement, pourrait servir de pivot à une mise en cohérence - elle fait aujourd'hui défaut - des travaux disponibles. Parmi les demandes nouvelles, la CGT a insisté sur la connaissance de

l'emploi non salarié, des filières productives et des situations croissantes de cumul emploi-retraite. La discussion a aussi porté sur l'évaluation des politiques publiques, notamment des effets sur l'emploi des exonérations de cotisations sociales. Cette évaluation est aujourd'hui réalisée en différents lieux et par de multiples organismes. Pour la CGT, elle gagnerait en efficacité si elle était menée en coordination avec les organisations syndicales

FP

Une plus petite part du gâteau pour les travailleurs dans le monde

Selon un rapport de l'Organisation internationale du travail (OIT), la hausse des salaires moyens réels est demeurée bien inférieure aux niveaux d'avant la crise. Le salaire moyen mensuel ajusté pour tenir compte de l'inflation - ce qu'on appelle salaire moyen réel - a augmenté globalement de 1,2 % en 2011 (contre 2,1 % en 2010 et 3 % en 2007).

Dans les économies développées, le salaire moyen mensuel a, globalement, baissé, mais il a augmenté dans les économies émergentes. En raison de sa taille, la Chine a un poids considérable dans ce calcul du chiffre mondial. Hormis la Chine, les salaires moyens réels n'ont augmenté que de 0,2 % au niveau mondial en 2011, en baisse par rapport à 2010 (1,3 %) et 2007 (2,3 %).

Entre 1999 et 2011, l'augmentation de la productivité du travail moyenne dans les économies développées a été plus de deux fois supérieure à celle des salaires moyens. Aux États-Unis, la productivité du travail réelle horaire dans le secteur des entreprises non agricoles a augmenté de 85 % depuis 1980, tandis que la

rémunération horaire réelle n'a augmenté que de 35 %. En Allemagne, la productivité du travail a augmenté de presque un quart sur les deux décennies écoulées tandis que les salaires mensuels réels n'ont pas bougé.

Cette tendance mondiale a entraîné un changement dans le partage de la valeur ajoutée : la part des travailleurs baisse tandis que celle du capital augmente dans une majorité de pays. Même en Chine, pays où les salaires ont approximativement triplé durant la décennie écoulée, le PIB a augmenté plus vite que la masse salariale totale - et la part du travail a donc baissé.

Parmi les facteurs explicatifs de la baisse de la part du travail dans la valeur ajoutée, l'OIT mentionne la mondialisation des échanges commerciaux, l'expansion des marchés financiers et la baisse du taux de syndicalisation, autant de facteurs qui ont miné le pouvoir de négociation des travailleurs. La mondialisation financière, en particulier, a peut-être joué un rôle plus important qu'on ne le pensait auparavant.

La baisse de la part du travail dans la valeur ajoutée accentue les inégalités sociales, en particulier compte tenu des préoccupations croissantes suscitées par les rémunérations excessives de certains dirigeants d'entreprise ainsi que dans le secteur financier. Elle touche aussi la consommation des ménages et crée des déficits dans certains pays ont été compensés par un accroissement de leurs exportations nettes, mais dans une économie mondialisée, tous les pays ne peuvent pas avoir en même temps un commerce extérieur excédentaire. Une stratégie fondée sur la réduction des coûts unitaires de main-d'œuvre, une recommandation fréquente pour les pays en crise, comporte le risque de déprimer la consommation intérieure plus qu'elle n'accroît les exportations. Si un grand nombre de pays procèdent simultanément à des réductions de salaires à des fins de compétitivité, cela peut réduire la demande globale et provoquer une baisse encore plus forte de la part du travail dans la valeur ajoutée.

NMG

Les inégalités sociales : même le Fonds monétaire international reconnaît qu'il faut les combattre

Dans une publication récente (« Redistribution, Inequality and growth » ; redistribution, inégalité et croissance) trois économistes du FMI insistent sur les bienfaits de la réduction des inégalités sur la croissance économique.

« Ce serait une erreur de focaliser sur la croissance et de penser que les inégalités se régleront d'elles-mêmes, au moins pour la seule raison que cela se traduira par une croissance faible et non-viable », écrivent les auteurs de l'étude.

Selon ce document, les inégalités sociales amputent la croissance, en réduisant notamment l'accès à l'éducation et à la santé ou en alimentant l'instabilité politique et économique.

Ces experts n'hésitent pas, dès lors, à prendre le contre-pied de certains économistes libéraux selon qui la redistribution des richesses par l'impôt et les transferts sociaux (allocations, aides...) décourageraient l'initiative privée et seraient, in fine, nuisibles à l'activité économique.

« Nous n'avons trouvé que de rares signes démontrant que les efforts de redistribution traditionnels ont un impact négatif sur la croissance », soulignent les auteurs. Selon l'étude, ces politiques ont au contraire permis de soutenir une croissance plus rapide et plus durable et montrent que l'inaction face aux fortes inégalités était indéfendable dans de nombreux cas ».

NMG

Partenariat transatlantique sur le commerce et l'investissement

En juin 2013 la Commission européenne a reçu des États membres un mandat (dont le contenu est très largement influencé par les lobbys patronaux) pour mener une négociation en vue d'« accroître le commerce et les investissements entre l'UE et les USA en réalisant (...) un véritable marché transatlantique ».

La négociation, commencée en juillet 2013, a lieu au rythme d'une réunion tous les trois mois, le quatrième « round » ayant eu lieu du 10 au 14 mars. L'accord sera présenté au Parlement européen qui devra l'approuver ou le refuser mais ne pourra le modifier. Il engagera tous les États, mais aussi les régions, départements et communes.

Les points principaux devraient être :

- l'abaissement des droits de douane du secteur agricole (en moyenne les autres droits de douane EU/USA ne sont que de 3 %) ;
- la suppression des obstacles non tarifaires (normes sociales, sanitaires et environnementales, ainsi que les droits de propriété intellectuelle) ;

- la libéralisation des services non encore ouverts à la concurrence (santé, sécurité sociale, éducation...). Le secteur audiovisuel est exclu de cet accord, mais le mandat permet à la Commission de l'inclure sous certaines conditions ;
- l'instauration d'un mécanisme juridique permettant aux entreprises d'attaquer devant une instance d'arbitrage privée des réglementations nouvelles (pour la protection de l'environnement par exemple), soit disant menaçant leurs profits présents ou attendus.

Le manque de transparence et le contenu même des négociations de cet accord préoccupent les citoyens, et des plateformes d'associations, de syndicats, d'ONG, de partis et d'organisations de consommateurs se créent partout en Europe pour mener campagne contre ce projet d'accord. D'ores et déjà, devant les craintes exprimées par certains États, la Commission a décidé de lancer une consultation sur le règlement privé des conflits États / investisseurs, et de geler les discussions sur ce point.

À lire

H. Amarillo sous la direction de M. Gadille (2013), *Le secteur du bâtiment durable : vers de nouveaux rapports entre les acteurs de l'acte de construire ? Une étude à partir de la commande publique d'ouvrages durables*, juillet, LEST, RRS-CGT.

Le bâtiment est un secteur divisé et hiérarchisé, séparant maîtrises d'ouvrage (MO) et d'œuvre (MOE), bureaux d'études, entreprises de construction et sous-traitants, etc. L'hypothèse centrale de cette recherche est que l'innovation appelle la coopération entre acteurs, coopération essentielle à la diffusion des connaissances. Dès lors, le développement du « bâtiment durable » appelle des relations plus étroites entre intervenants. Centrée sur un pôle d'innovation renommé « POLEBAT », cette recherche tente de savoir si le passage d'une construction classique à un bâtiment durable s'accompagne d'une meilleure coopération.

POLEBAT fonctionne bien sur la base d'une dynamique d'apprentissage collectif et de méthodes coopératives, et modifie le contenu des métiers. Ainsi, la profession d'architecte s'éloigne d'une figure artistique pour rejoindre davantage celle d'un chef d'équipe et d'un coordinateur de travaux. La MO connaît un renforcement de la fonction de contrôle en amont des programmes et s'entoure de plus en plus de spécialistes de la qualité environnementale. De même, bureaux de contrôle et MO se rapprochent. Mais, la « maîtrise d'usage », c'est-à-dire les habitants qui utiliseront les bâtiments, est encore trop peu prise en compte. Pour autant, la coopération et le décloisonnement des fonctions n'empêchent pas la reproduction de rapports de domination. Certes, les acteurs du « durable » refusent la sous-traitance en cascade et restent vigilants sur le recours à l'emploi précaire. Mais, les multiples formes de flexibilité de l'emploi et des activités pèsent sur les chances de réussite du bâtiment durable.

EW

FP

Vient de paraître



Accessible sur le site de la CGT : www.cgt.fr

Pôle économique au service des organisations

Pour solliciter le Pôle économique, s'adresser à s.mirouse@cgt.fr

- Rencontre avec la direction de la Dares, 14 février
- Présentation du pôle économique au congrès du syndicat CGT de la Banque de France, 19 mars
- Réunion du groupe de travail administrateurs salariés CGT, 20 mars
- Présentation des remarques de la CGT concernant le groupe de travail du CNIS sur le coût du capital, 20 mars

Campagne « Coût du capital »

- Matinée d'étude de l'union départementale du Val-de-Marne, 13 février à Créteil
- Journée d'étude du comité régional des Pays de Loire, 20 février à Angers
- Participation à la table ronde organisée par Option, revue de l'Ufict de la FNME
- Présentation à la fédération du commerce, 13 février
- Présentation au bureau de la fédération de la Santé et de l'Action sociale en vue de la préparation de la prochaine commission exécutive fédérale, 26 février
- Présentation à la CE de la fédération de la Santé et de l'Action sociale, 21 mars

Formation de formateurs pour la campagne coût du capital

- Première séance : UD 95, 27, 76, 60, 59, UL Lille, FNTE (travailleurs d'État), FNST (transports), FNTVC (verre-céramique), FNME (mines - énergie)

Réseaux du pôle économique

- Collectif économique, 21 février avec la participation de plusieurs fédérations
- Réseau syndicalistes CGT / chercheurs et universitaires, 24 mars ; thèmes :
 - Colloque CGT sur le coût du capital
 - La « transition écologique » et les créations d'emploi : un état des lieux des différentes études

Repères statistiques

Salaires

> **Salaire net médian** en équivalent temps plein (en 2011) :

- ensemble : 1 712 €
- femmes : 1 562 €
- hommes : 1 820 €

En équivalent temps plein, la moitié des femmes gagnent 260 € de moins que la moitié des hommes. En réalité, l'écart est plus grand (27%) car la plupart des femmes travaillent à temps partiel.

> **Écart de salaire femmes/hommes** : 19,7 % en équivalent temps plein (F : 1 819 € ; H : 2 264 €). 27 % en réalité, la plupart des femmes travaillant à temps partiel

- > **Smic mensuel net** : 1 133,00 € (7,45 € l'heure)
- > **Smic mensuel brut** : 1 445,38 € (9,53 € l'heure)
- > **Pension des retraites** : 1 216 € en 2010 (montant mensuel moyen brut par retraité, tous régimes confondus)
- > **RSA « socle »** : 492,90 € pour une personne seule, 739,35 € pour un couple ou une personne seule avec enfant

Emploi

- > **Emploi total** : 25 754 000 (France métropolitaine, en 2012)
- > **Emploi salarié** : 22 799 000 (France métropolitaine, en 2012)
- > **Emploi à temps partiel** : 4 635 000 (France métropolitaine, en 2012)
- > **Nombre de chômeurs** (au sens du Bureau international du travail) : 2 811 200 (France métropolitaine, en 2012)
- > **Sous-emploi (au sens du BIT)** : 1 352 600 (France métropolitaine, en 2012)*

* Personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage, qu'elles cherchent un emploi ou non. Sont également incluses les personnes ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage technique...).

Données générales

- > **PIB** : 2 032 Mds € en 2012
- > **Consommation des ménages** : 1 130 Mds € en 2012
- > **Investissement des entreprises** : 197 Mds € en 2012
- > **Dividendes versés** (par les sociétés non financières) : 203 Mds € en 2012
- > **Budget de l'État** : 375 Mds € en 2013 dont intérêts de la dette : 47 mds €
- > **Recettes** : 312 Mds € dont :
 - **Impôt sur le revenu** : 72 Mds € en 2012
 - **Impôt sur les sociétés** : 53 Mds € en 2012
 - **TVA** : 141 Mds €
- > **Exportations** : 442 Mds € en 2012
- > **Importations** : 509 Mds € en 2012
- > **Solde du commerce extérieur** : - 67 Mds €